

Document 5 - De nouvelles formes de coopération

5-a : Présentation de la démarche Inter-Scot dans l'aire métropolitaine de Lyon

(Source : Agence d'urbanisme de Lyon, *Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*. Diagnostic partagé et objectifs communs, 2006.)

« Les dynamiques économiques et sociales se jouent aujourd'hui dans des cadres territoriaux de plus en plus vastes. Les aires métropolitaines polarisent les fonctions économiques et culturelles, la transmission des savoirs, les flux des marchandises et des personnes, le potentiel de connectivité avec le monde. Dans une économie globalisée, inscrite dans une compétition internationale et européenne, elles sont motrices du développement. Mais en corollaire s'y accroissent déplacements, consommation spatiale et disparités sociales. C'est d'ores et déjà dans l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise que s'inscrivent les stratégies des entreprises et des ménages en termes de localisation, de parcours professionnels ou résidentiels, de pratiques de loisirs... Ces stratégies s'affranchissent des limites administratives mais sont empreintes par les identités territoriales. La métropole lyonnaise dispose du potentiel pour être une métropole durable : compétitive et respectueuse de la qualité de vie et de l'environnement. A travers la démarche de l'Inter-Scot, les collectivités ont souhaité reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un " bien commun ", qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales. A travers un chapitre commun à leurs 10 Scot, les collectivités fondent le principe d'une corresponsabilité du développement et de l'aménagement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise ».

5-b : Un objectif de la démarche Inter-Scot

(source : Agence d'urbanisme de Lyon, *Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*. Diagnostic partagé et objectifs communs, 2006).

La métropole lyonnaise pourrait accueillir entre 300 000 et 500 000 habitants d'ici 2030. Ce chiffre n'est pas un objectif en soi, l'ambition étant plutôt de réunir les conditions d'attractivité les plus favorables à cet accueil. Les Scot s'entendent donc sur l'identification de pôles ayant vocation, à l'échelle métropolitaine, de contribuer à cette croissance. Les agglomérations lyonnaise et stéphanoise ainsi que l'agglomération Nord-Isère ont, à cet égard, un rôle crucial à jouer. Les pôles secondaires doivent aussi y contribuer pour une bonne part. Cette coresponsabilité dans l'accueil démographique contribuera à la lutte contre la diffusion et l'étalement urbain, source de dilution des moyens investis et de consommation abusive de l'espace.



bjectifs métropolitains communs

5-c : Métropoles lauréates à l'appel à coopération

(Source : DATAR, 2006.)

